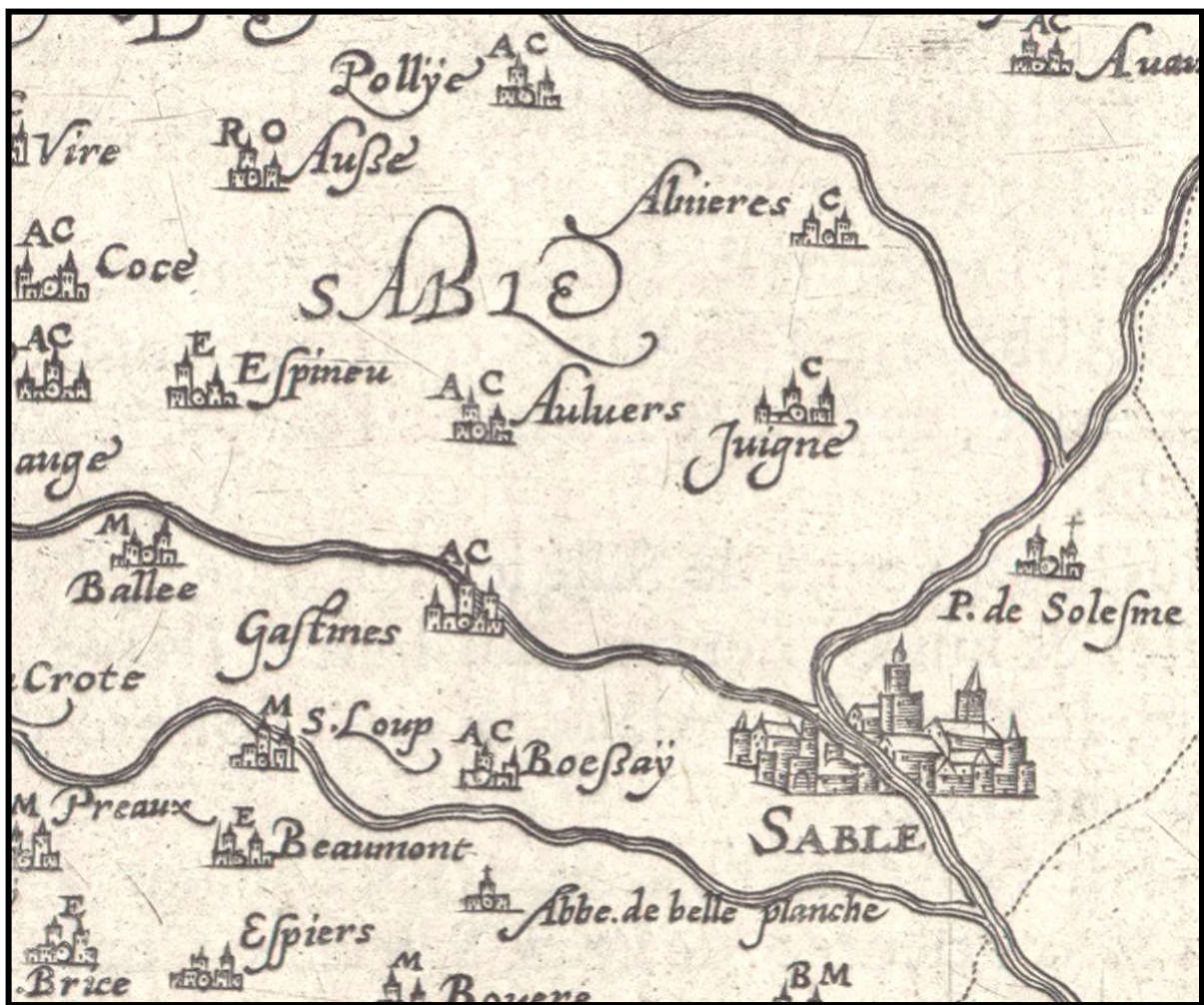


PATRIMOINES



Bulletin de l'Association des patrimoines d'Auvers-le-Hamon

numéro 1

2018

SOMMAIRE

En guise de préface
page 3

Nouvelles des patrimoines
page 4

L'affaire Jacques Philippe de Girard de Charnacé et Pierre Pioger
Frédéric DANET, Jean-Marie ARNOULT
page 13

Les patrimoines à découvrir en 2018
page 22

Calendrier
page 23

Publications en vente
page 24

En couverture

*Nova et integra Caenomaniae descriptio vulgo Le Mans [par Gabriel Tavernier].
Caesaroduni Turonum, in aedibus Mauricii Boguearealdi
[Tours, chez Maurice Bouguereau, vers 1594].
(Paris, Bibliothèque nationale de France)*

Première apparition d'Auvers sur une carte imprimée

© Association des patrimoines d'Auvers-le-Hamon
2018

Cotisation annuelle : 16 euros

En guise de préface

Le 31 octobre 2017 naissait l'Association des patrimoines d'Auvers-le-Hamon au terme d'un long processus de fusion de l'Association des amis des orgues d'Auvers et de l'Association du patrimoine d'Auvers.

Les deux associations se trouvaient alors à un moment particulier de leur histoire et cherchaient une dynamique nouvelle après avoir marqué, chacune à sa manière, la vie culturelle d'Auvers : pour l'une l'inauguration de l'orgue d'André Schmitt qui dotait l'église d'un instrument prestigieux, mettant un terme à une aventure de dix années de reconstruction ; pour l'autre le retour du prieuré dans le giron communal ouvrant de nombreux champs d'exploration de l'histoire du bourg en friches depuis les travaux de l'abbé Toublert, des friches miraculeusement sauvées de l'anéantissement dans les années 1970. Chacune des deux associations devait engager une réflexion sur son devenir et sur la manière de continuer à servir la communauté, l'une pour mettre en œuvre le fruit de son travail, l'autre pour valoriser le nouvel acquis. Le contexte était favorable, il fallait saisir l'occasion suscitée par deux événements majeurs dans l'histoire de la commune.

Après un travail de réflexion mené en commun, convaincues de la complémentarité de leurs objectifs, en toute lucidité et en toute sérénité, les deux associations décidèrent de se retrouver au sein d'une nouvelle structure qui serait libre de porter des regards différents sur les patrimoines, tous les patrimoines, connus, méconnus ou encore peu explorés. Ni fusion, ni réunion, ni juxtaposition, mais la mise en commun de ressources modestes au service du même plaisir complice de transmettre, d'aider à connaître et à comprendre pour mieux partager. Il n'y eut pas d'acte de décès ni pour l'une ni pour l'autre puisqu'il s'agissait d'une renaissance partagée.

Ainsi est née l'Association des patrimoines d'Auvers, avec une double mission : gérer deux héritages et porter de nouveaux projets. Elle restera donc bien fidèle à sa vocation initiale de gardienne des traces des passés plus ou moins lointains, traces multiples et diverses dans leurs formes, leur supports et les lieux où elles se trouvent ; mais elle sera tout aussi attentive au patrimoine en devenir, le patrimoine d'aujourd'hui, le nôtre. Le patrimoine n'est pas figé, il évolue en même temps que les sociétés dont il est le produit. Finalement, c'est ce qu'il en reste lorsqu'elles ont disparu.

Avant d'ouvrir le premier chapitre de cette nouvelle aventure, nous adressons un amical salut à toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont été les fidèles amis des orgues d'Auvers et les supporteurs du patrimoine auversois. Qu'ils le soient toujours, avec la même générosité et le même désintéressement.

Faire savoir est une des missions essentielles de l'association ; conserver pour le seul plaisir d'accumuler n'aurait pas de sens. Cette fonction se traduira de manières variées, selon les besoins et les moyens dont disposera l'association (publications, expositions, concerts) ; mais il nous a semblé utile de garder le principe d'un bulletin de liaison pour assurer le contact régulier entre les membres.

Voici donc le premier numéro du *Bulletin des patrimoines d'Auvers*. On y trouvera les principales informations relatives à nos activités : cette rubrique est sans aucun doute la plus importante car elle montre la vitalité patrimoniale de la commune. On y a joint la relation d'un épisode de l'histoire d'Auvers, pas forcément glorieux ; mais c'est l'occasion de montrer comment l'Histoire se forme et se déforme. Pour la première fois à l'époque moderne le nom d'Auvers apparaissait sous la plume de grands auteurs. C'était au temps de Louis XIV. Tout comme pour la première fois, quelques décennies auparavant, le lieu « Auvers » était mentionné sur une carte imprimée (voir sur la page de couverture de ce bulletin). C'était à la fin du XVIe siècle. Dans l'un et l'autre cas, il s'agissait comme d'une naissance.

Bonne lecture !

NOUVELLES DES PATRIMOINES

Sondages archéologiques au prieuré



*Sondages dans la cour du prieuré (côté logis) : on aperçoit les restes de fondations anciennes
(Photo JMA)*

En préalable aux travaux sur le prieuré, travaux qui affecteront à la fois les bâtiments existants et une partie du site, une opération de diagnostic archéologique a été demandée par la Préfecture de région (arrêté du 13 juin 2017 modifié par l'arrêté du 13 juillet 2017). Ces travaux, confiés à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), ont été menés du 13 au 21 février : dans les jardins (zones de la piscine et dans l'allée entre le transept de l'église et l'ancienne volière près du gros tilleul), et sur la place entre l'église et le prieuré (le long de la façade du logis). Les résultats seront transcrits dans un rapport attendu avec intérêt. Les lieux ont été fort remués au cours du siècle passé, modifiant la structure du sol superficiel ; mais d'ores et déjà on sait que des fondations de murs anciens ont été détectées, dans les jardins et sur la place. Quelles que soient les conclusions de ces sondages, on disposera enfin d'informations fiables sur l'histoire du site avant de nouvelles - et définitives transformations.



*Sondages dans le sol de la cour entre l'église et le prieuré :
emploi d'une meule dans les fondations d'une construction ancienne
(Photo JMA)*

Une deuxième photo des ossements

Lors du creusement du sol du cellier en 1979-1980 pour la pose du carrelage, des ossements ont été mis à jour ; des relevés avaient été faits pour accompagner la relation de la découverte, et quelques photos avaient alors été prises (photos polaroid). Mais une seule et unique photo était connue de cette découverte, celle conservée dans la collection Echivard-Panigot. Une nouvelle photo a été retrouvée l'an dernier, prise probablement le même jour et sans doute au même moment : elle présente deux autres corps allongés dans deux fosses distinctes. Elle complète le dossier et confirme s'il en est encore besoin, que cette partie du prieuré a été construite sur le cimetière primitif d'Auvers. La conservation à long terme des photos polaroid étant techniquement impossible, on a fait une numérisation de sauvegarde qui, on l'espère, permettra de garder une trace de la découverte. Ces ossements (datés des IXe-Xe siècles) sont un témoignage précieux pour comprendre la construction de cette partie du prieuré et du centre bourg ; témoignage aussi de l'existence des Auversois à une époque lointaine.

La serre du prieuré

Lors des dernières Journées internationales du patrimoine, les 16 et 17 septembre 2017, la serre du prieuré avait été mise à l'honneur pour la première fois. Nettoyée, accompagnée d'une présentation de photographies avec l'aide de l'Association du fleurissement et des jardiniers de la commune, la serre a suscité la curiosité des visiteurs. Construite probablement par la famille Lelasseux à l'époque des transformations du chœur de l'église (1866-1867), elle constitue une page bien intéressante de l'occupation du prieuré et des activités horticoles et potagères dans les jardins. Son entretien ayant été abandonné depuis fort longtemps, elle est aujourd'hui dans un état d'autant plus préoccupant qu'elle n'est pas incluse dans le programme des prochains travaux du prieuré. Le dossier est donc ouvert pour savoir ce qu'il convient de faire de cette serre. A l'occasion de sa

présentation publique, une enquête rapide – simple sondage - avait été proposée aux visiteurs des journées du patrimoine. L'objectif modeste était d'avoir une idée du degré de curiosité des visiteurs pour un équipement secondaire (savoir s'il semblait opportun de conserver la serre ou d'accepter passivement sa destruction), et de dégager les grandes lignes de l'utilisation possible de ce local inattendu. Sur les 75 visiteurs, 12 ont répondu et exprimé leur avis.

Si le nombre de réponses au sondage paraît modeste (16 % des visiteurs ont accepté de répondre au questionnaire), c'est néanmoins un échantillon précieux qui reflète bien la qualité de l'intérêt porté à la serre par les visiteurs, ceux que la météo plutôt maussade d'un week end automnal n'avait pas rebuté. On précise enfin que les réponses se répartissent ainsi : 9 proviennent d'Auversois, 3 de non-Auversois.



(Photos JMA)

Globalement, c'est la fonction première de la serre, l'horticulture, qui est privilégiée par les réponses (100 %) : la serre, par son positionnement dans les jardins, par son architecture, est d'abord perçue comme un instrument de travail et les réponses, à l'unanimité, correspondent davantage à un constat qu'à une projection sur les utilisations de la serre autres que cette vocation initiale.

Passé ce premier stade, la diversité des réponses fait ressortir des fonctionnalités potentielles qui ne manquent pas de pertinence même si le choix des réponses avait été volontairement limité pour éviter la dispersion des réponses et un taux trop élevé de non-réponses. Les activités culturelles (66 %) prises au sens large précèdent les activités manuelles (41 %) complétées par une suggestion qui permet de préciser la vocation horticole de la serre (abriter une collection de plantes).

Pour mettre à l'aise les répondants, une dernière question leur donnait la possibilité de cerner leurs intérêts personnels en les projetant sur la serre dans une nouvelle vie. Les résultats diffèrent quelque peu des analyses précédentes et ne manquent pas de faire ressortir la perplexité des répondants et la complexité du sujet. L'horticulture arrive en tête sans surprise (33 %), mais ce sont les arts manuels qui suivent de près (25 %), et enfin les activités culturelles qui apparaissent avec seulement 16 % alors qu'elles se trouvaient devant les arts manuels avec 66 % dans la première partie du sondage. Cette question a permis de révéler une vision plus pragmatique de la fonctionnalité éventuelle de la serre : des activités manuelles sont naturellement plus concrètes que des activités culturelles diffuses comme des expositions, des conférences, etc.

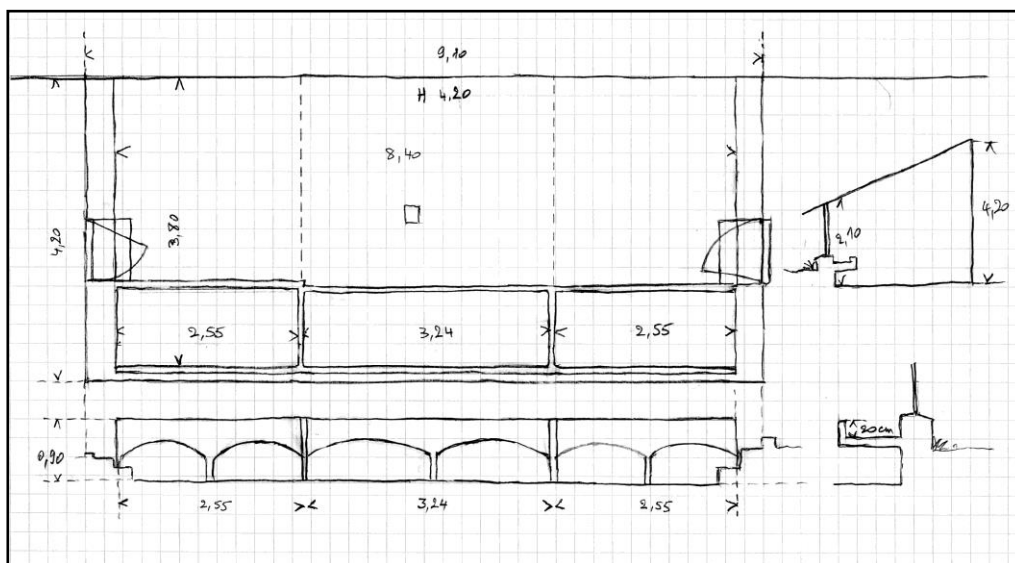
La corrélation entre le profil des visiteurs de la serre et celui des visiteurs des journées du patrimoine est délicate (il varie d'ailleurs de manière considérable au fil des années). Sur le plan départemental, l'érosion du nombre de visiteurs a été sensible en 2017 (d'après les comptes rendus dans la presse) mais il est difficile de tirer des enseignements comparatifs de données incomplètes et

finalement subjectives. Si l'on ajoute la météo et ses effets, on est en droit de considérer que l'année 2017 a été relativement bonne en termes de fréquentation.

En 2017, la valorisation de la serre était une occasion d'ouverture sur un type de patrimoine bâti méconnu voire insoupçonné du public local. Le résultat, sur ce point, est positif et conforte le sentiment que le prieuré possède encore de multiples ressources susceptibles d'apporter des éclairages nouveaux sur l'histoire du centre bourg – histoire ancienne certes, mais aussi histoire récente. Il ressort que ce sondage dans sa configuration modeste, apporte des informations d'un intérêt certain pour la valorisation topographique du prieuré : le jardin est indissociable des bâtiments (prieuré, chevet de l'église, bassin-piscine, salle souterraine). On disposait d'un certain nombre d'éléments nécessaires à la réhabilitation des lieux, voire à leur renouvellement ; le sondage montre que dans ce contexte la serre tient une place déterminante en raison de son architecture et de sa fonctionnalité originale. Il montre aussi, même si l'échantillon est réduit, que le public est attentif et réceptif à la qualité environnementale du prieuré.

Concernant le profil des répondeurs, leur âge est un élément important dans l'intérêt porté à la serre : l'âge moyen est au-delà de 63 ans pour les Auversois. Sans extrapoler plus qu'il ne faut, le concept de jardin est une affaire de rurbain et de génération dès lors qu'il n'est pas clairement identifié comme potager. Dans le cas de la serre et du prieuré, la notion de jardin à cultures vivrières est rapidement évocatrice pour la génération rurale des 60 ans et plus. Mais la notion de jardin paysager reste une interrogation face aux jardins du prieuré dans leur état actuel. Quant aux rurbains, la découverte de la serre et de son usage dans le contexte d'un jardin « utile », outre le plaisir de la découverte elle-même, n'a pas été perçue autrement que comme une page du passé. D'une manière générale, ces visiteurs n'ont pas répondu au questionnaire.

N'avaient pas été abordés dans le sondage des sujets autres que le positionnement de la serre dans le paysage socio-culturel de la commune, en particulier le mode de gestion et de fonctionnement des activités liées à la serre, et le coût d'une remise en état éventuelle (ce dernier point n'a d'ailleurs jamais été évoqué par les visiteurs généralement surpris par l'architecture, la conception de la serre, sa luminosité, et son utilité). Aborder cet aspect du dossier était prématuré et inopportun dans le cadre des journées du patrimoine. Mais il serait intéressant, le moment venu et pour prolonger les résultats de ce premier sondage, de consulter les associations qui pourraient avoir un rôle dans la réhabilitation du centre bourg.



(Relevé JMA, 09-2018)

La croix du Gat

La croix du Gat (XVe-XVIe siècle) est l'une des plus anciennes croix de chemin - ou de carrefour - encore présentes sur le territoire de la commune d'Auvers. Elle appartient à son histoire à plusieurs titres : elle est située au croisement du chemin de la ferme du Gat et la VC 102 ; sur cette voie elle constitue un axe sud-est/nord-ouest avec la croix de Monfrou à l'extrémité sud-est ; la tradition orale rapporte que des chouans ont été enterrés sous la croix même, ou à proximité immédiate.

Lors de la rédaction de l'inventaire des croix de chemin par l'Association du patrimoine en 2013, il avait été signalé que la croix accusait une inclinaison sur sa gauche, considérée comme devant attirer l'attention sans pour autant conclure à une urgence : les travaux à prévoir étaient le redressement du soubassement compte tenu de la désolidarisation des pierres.

Depuis plusieurs mois, l'inclinaison s'accroît et le soubassement présente désormais des dégradations certaines. Dans l'état actuel, la chute est prévisible dans un délai plus ou moins long (en fonction de l'érosion plus ou moins rapide du bord du fossé sur lequel repose le soubassement de la croix).

Il est donc urgent d'identifier l'origine de ce désordre pour prévoir des travaux in situ, soit de redressement de l'ensemble (croix et soubassement), soit de stabilisation conservatoire destinée à interrompre l'inclinaison, et la chute.

Depuis les travaux de la LGV, un nouveau bornage a modifié le statut de la croix : initialement, elle se trouvait sur la propriété de la Maréchalerie (domaine privé) ; elle est désormais sur le domaine public (voir le cadastre de 2016), et il revient donc à la commune d'Auvers d'en assurer la préservation.



(Photo Denis Pillet)

1982



(Photo JMA)

2018

)

A la Chasnière, un mystérieux blason



(Photo JMA)

La chapelle de la Chasnière, dans son architecture actuelle, date des années 1869-1871. C'était auparavant une construction modeste (3,60 m x 2,60 m), en très mauvais état malgré des réparations effectuées depuis le début du XIXe siècle. Avec les matériaux récupérés sur le chantier de l'église d'Auvers au cours des années 1866-1867 (agrandissement du chœur, modification des chapelles et de la sacristie), la Chasnière fut reconstruite et agrandie (14 m x 4,33 m). On peut voir des traces des remplois à l'intérieur même avec la présence de deux colonnes en marbre gris-noir provenant de l'ancien retable qui se trouvait dans le chœur de l'église depuis le XVIIe siècle. A l'extérieur, on a retrouvé récemment de nouvelles traces de remploi de matériaux anciens dans l'embranchement entre la route et l'entrée dans l'enceinte de la chapelle. Sur la gauche de la première marche, on peut voir un blason gravé dans le marbre représentant deux arbres et deux dauphins (*voir ci-dessous*), avec un texte en caractères gothiques trop effacés et trop usés pour être lus. Compte tenu du contexte de réfection de la chapelle et l'utilisation de matériaux de réemploi, il est fort possible que cette partie de marche ait appartenu à un ensemble provenant d'une démolition locale. L'identification du propriétaire du blason permettrait sans nul doute de dégager une piste, mais elle se révèle difficile. Quelqu'un saurait-il l'identifier ??



(Photo JMA)



(Dessin Fr. Danet)

L'évolution de l'agriculture à Auvers

A l'occasion du comice agricole de juillet prochain, et en accompagnement de la publication de l'étude de Maurice Ragainne sur l'agriculture à Auvers depuis le XIXe siècle (à paraître à l'Association des patrimoines), une exposition sera présentée. Elle rassemblera des documents relatant l'évolution des pratiques agricoles à Auvers, une évocation des grandes figures qui ont marqué cette évolution. Elle rassemblera aussi des outillages et des gros matériels agricoles. Si vous possédez des objets de ce type, du matériel, des équipements susceptibles de compléter la présentation, merci de nous le signaler, nous serions très heureux d'apporter, grâce à vous, une vision la plus large possible de l'histoire de l'agriculture à Auvers.

On recherche

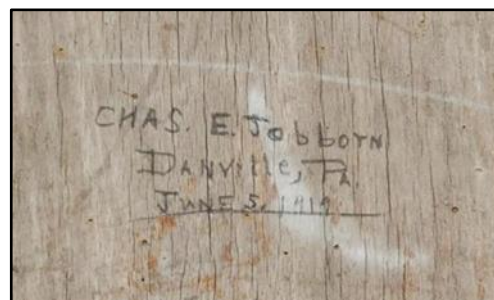
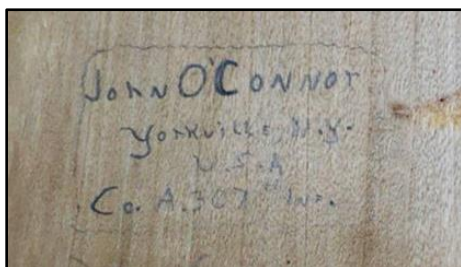
1918-1919

L'armistice de 1918 et l'achèvement de la première guerre mondiale seront célébrés en novembre prochain par plusieurs manifestations dont la publication d'un volume consacré aux Auversois tués au cours du conflit, accompagnée d'une exposition qui regroupera divers documents, objets et témoignages. L'objectif est d'évoquer ce que furent les conséquences de la guerre sur la vie à Auvers. On recherche les témoignages les plus variés, photographies, cartes postales, objets (artisanat de tranchée) pour illustrer ces quatre années de souffrances. Merci de nous aider !

On recherche également des traces du passage des soldats américains à Auvers au cours des mois de février à juin 1919. Certains d'entre eux ont laissé leur signature sur des cloisons et des portes de placards du prieuré où ils ont probablement été hébergés. D'autres ont été hébergés dans des fermes proches. Si vous connaissez des traces qui s'apparenteraient à des graffitis ou des signatures, merci de nous les signaler, elles viendront enrichir le dossier qui a été ouvert sur ce sujet.



Coquetier fabriqué avec des éléments d'obus

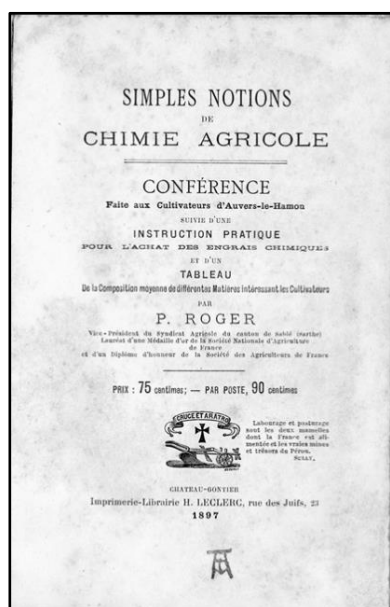


(Photos JMA)

Pierre Roger



Notaire (1872-1903) et maire d'Auvers (1898-1905), Pierre Roger fut aussi un passionné d'agriculture. Il partagea cette passion avec le vicomte Charles de Charnacé (1816-1898) qui le précéda dans la charge de maire de la commune. Pierre Roger publia deux volumes devenus rares aujourd'hui : l'un qui reprend le texte de conférences qu'il donna aux agriculteurs d'Auvers en 1883 (*Simple notions de chimie agricole*, publié à Château-Gontier) et un recueil d'articles (*Pratiques agricoles*, Château-Gontier, 1897) parus dans le *Bulletin agricole du Maine*. Ces deux volumes montrent combien les analyses et les avis pertinents de Pierre Roger étaient à la pointe de la nouveauté. La plupart des familles auversoises attentives aux progrès de l'agriculture ont possédé l'un ou l'autre de ces volumes, voire les deux, et les ont gardés sous la main pour y chercher la réponse à des questions techniques. Parfois ils ont été annotés, commentés de manière manuscrite par leurs propriétaires : ce sont ces exemplaires que nous recherchons aujourd'hui pour affiner notre compréhension du travail de Pierre Roger et son influence sur l'agriculture auversoise. Si vous disposez d'un exemplaire de ces livres, merci de nous le signaler.



Ethnographie

Dans la perspective à long terme d'une étude et d'une exposition sur la vie quotidienne à Auvers depuis le début du XXe siècle, nous sommes à la recherche de documents divers, de photographies, d'objets usuels, d'instruments de métiers, de jeux et de jouets, de recettes (cuisine, jardinage, etc.), lectures (livres et journaux), y compris vêtements, qui permettent de reconstituer la vie quotidienne au siècle dernier. Merci de nous contacter.

Cartographie d'Auvers (XVIe-XXe siècles)

A l'occasion du marché artisanal du 1^{er} mai, l'association a présenté quelques aspects de la cartographie auversoise pour accompagner des photographies illustrant la diversité des paysages qui constituent notre environnement. Cette diversité traduit l'histoire géologique, l'histoire des cultures et la riche toponymie d'Auvers. Une courte notice recensant les principales cartes imprimées connues sur lesquelles Auvers est mentionnée a été établie (disponible auprès de l'association) ; elle servira d'introduction à une prochaine exposition sur la cartographie et son usage.

Bibliographie et iconographie d'Auvers

Les références des principales publications relatives à Auvers sont régulièrement recensées et sont disponibles sur demande.

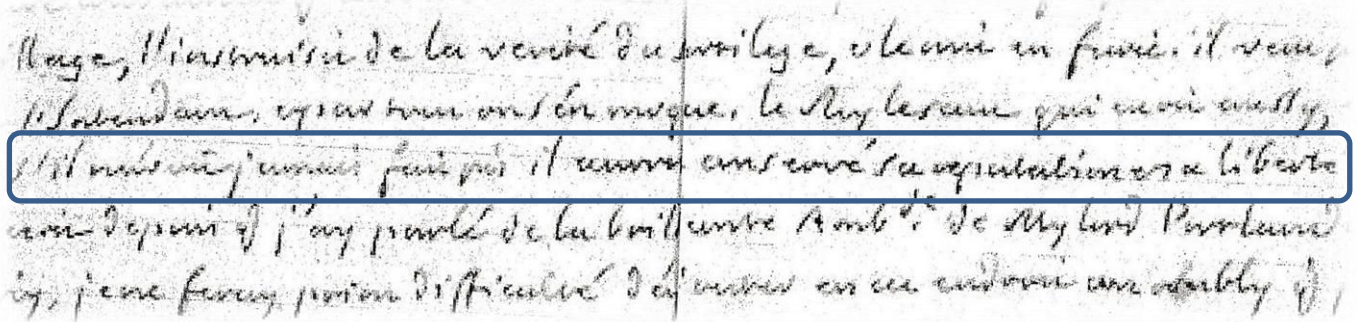
L'association tient à jour une base de données iconographiques d'Auvers (cartes postales connues, anciennes et contemporaines, documents photographiques divers, cartes géographiques de toutes époques).

Les collections de l'Association des patrimoines

L'Association des patrimoines constitue peu à peu une collection d'objets et de documents qui lui sont remis, soit en dépôt (les fragments du retable par exemple), soit en don. C'est la base d'un futur « musée » et d'un centre de documentation.

S'il n'avait jamais fait pis,
il aurait conservé sa réputation et sa liberté

(Saint-Simon)



Il n'aurait jamais fait pis, il aurait conservé sa réputation et sa liberté

L'affaire

Jacques-Philippe de Girard de Charnacé et Pierre Pioger

Frédéric DANET
Jean-Marie ARNOULT

Résumé

Dans le bourg d'Auvers circule depuis longtemps l'aventure de Pierre Pioger, sieur de Bel Air, éleveur de « chiens couchans » (on dit aujourd'hui chiens d'arrêt) qui fournissait la cour de Versailles mais surtout le roi Louis XIV et qui avait eu maille à partir avec le propriétaire du château du Plessis, le marquis Jacques-Philippe de Girard de Charnacé, seigneur d'Auvers. Celui-ci aurait tué d'un coup de fusil un chien destiné au roi qui, en conséquence, aurait condamné le marquis à l'exil définitif, loin d'Auvers, de Versailles et de la cour.

Ainsi résumée, l'affaire paraît simple. Elle aurait pu avoir été contée par La Fontaine lui-même dans l'une de ses fables, et s'achever sur une morale dont la chute semble limpide : la justice magnanime du roi s'appliquant, implacable, pour punir l'inconséquence des forts et

protéger les faibles. Mais la réalité n'est peut-être pas aussi limpide. Cette affaire – presque banale au siècle de Louis XIV - nous permet aussi de voir comment naissent et se transmettent des légendes. La fiction côtoie la vérité, puis les deux se mélangent au point qu'on ne sait plus distinguer la part de l'une et la part de l'autre, ni retrouver la responsabilité prise par les uns et par les autres, et tout cela en moins de trois siècles...

Les protagonistes

Le fond de l'histoire est connu depuis longtemps. On dispose de deux sources crédibles : le mémorialiste Saint-Simon et le chanoine Le Paige, chanoine de la cathédrale du Mans, deux sources qui se confortent et se complètent de manière évidente, sans ambiguïté. Mais, paradoxalement, ce sont des variantes fantaisistes qui ont traversé le XIXe siècle notamment sous la plume de Jean-François Bodin (1766-1829), historien angevin à la rigueur parfois défaillante.

Les contemporains de Jacques Philippe de Girard de Charnacé ont transmis de lui des images fort contrastées et pas vraiment flatteuses. D'après les chroniqueurs de l'époque, il était orgueilleux, insolent ; il était parvenu à se faire détester de ses égaux et à se faire craindre de tous les roturiers qui avaient le malheur d'être ses vassaux ou ses voisins. De toutes parts des plaintes sans nombre s'élevaient contre lui et certaines étaient parvenues à la cour ; mais Louis XIV l'honorait d'une protection bienveillante. Encouragé par l'impunité, le marquis jouait sur ses terres le rôle d'un petit souverain, tout pliait devant lui, et on se plaignait en cachette. Ses voisins ne pouvaient plus vivre en paix dans leurs terres ; l'orgueilleux seigneur ne cessait de les harceler par des chicanes sans nombre et sous les prétextes les plus frivoles.

A l'opposé, Pierre Pioger est présenté comme un solide, honnête et fidèle paysan, dévoué à son roi, qui d'ailleurs le soutint face à un nobliau turbulent.

Deux anecdotes crédibles nous sont parvenues, l'affaire du tailleur et l'affaire Pioger. Mais l'Histoire n'hésita pas à lui en attribuer bien d'autres qui se sont révélées être des affabulations ; c'est bien la preuve que le personnage était sulfureux et qu'on n'hésitait pas à le charger de fautes qu'il n'avait pas commises.

L'affaire du tailleur rapportée par Saint-Simon

La première anecdote est celle du tailleur. Elle a été rapportée d'abord par Saint-Simon (12), qui est la source première, puis reprise par Bodin (2) qui en fera un petit conte plaisant. Voici le résumé.

La scène se passe au château de Linières (et non pas en Anjou comme le dit Bodin). Le père de Charnacé avait fait planter une très longue avenue devant son château ; mais elle se trouvait interrompue par la maison et le jardin d'un pauvre tailleur qui les avait hérités de ses parents et qui n'avait jamais voulu s'en séparer quelle que soit la somme proposée en échange par le baron. Fatigué des refus du tailleur, il avisa un jour un singulier stratagème. Le tailleur demeurait seul chez lui sans épouse, sans enfant, sans famille. Charnacé l'envoie chercher, lui dit qu'étant obligé d'aller à la cour pour une affaire importante, il veut refaire à neuf sa livrée. Mais il faut qu'elle soit faite à une date sûre et pour ce faire le tailleur devra travailler au château et il

ne sortira que lorsque la tâche sera effectuée. Le bonhomme accepta les conditions et dès le lendemain se mit au travail au château.

Charnacé ayant préparé le tout à l'avance avait sous la main tous les ouvriers nécessaires qui levèrent aussitôt les plans de la maison et du jardin sur lesquels ils notèrent avec précision la place de tous les meubles, les ustensiles de ménage, les arbres, les arbustes, etc. ; ensuite ils démolirent cette maison, allèrent la rebâtir à quelques distance de l'avenue, plantèrent le nouveau jardin ; nettoyèrent, dressèrent la place de l'ancien, remirent les meubles et objets comme ils les avaient trouvés, enfin tout fut terminé avant que le tailleur eût fini son ouvrage.

Quelques jours après, la livrée étant achevée, Charnacé ordonne à ses gens de retenir le tailleur à souper, de le faire boire plus que d'ordinaire, de le payer et de ne le congédier qu'à la nuit. Voilà le bonhomme sur l'avenue, il s'arrête à l'endroit de sa maison, cherche dans l'obscurité à tâtons et ne trouve rien que les nouveaux arbres sur l'avenue. Il poursuit son chemin, va, revient, ne trouve pas et finit par s'asseoir au pied d'un arbre et s'endort. A son réveil il voit l'avenue sur toute sa longueur et sa maison n'y est plus. Il croit rêver. A quelque distance, il voit une maison qui ressemble à la sienne, il s'y rend en s'imaginant que c'est le diable qui l'a déplacée. Plus il approche plus il est assuré que c'est la sienne. Quand il met la clef dans la serrure la porte s'ouvre, il trouve à l'intérieur tout comme il l'avait laissé. La frayeur le tient, il voit dans ce changement l'œuvre de sorciers bien présents en Anjou à cette époque. « La journée ne fut pas bien avancée, que la risée du château, et du village, l'instruisit de la vérité du sortilège, et le mit en furie : il veut plaider, il veut demander justice à l'intendant ; et partout on s'en moque. Le Roi le sut, qui en rit aussi, et Charnacé eut son avenue libre » (Saint-Simon [12]). Charnacé dut être flatté quand il apprit que le monarque avait ri du tour qu'il avait joué à son obstiné tailleur.

L'anecdote donne une idée de la mentalité de Charnacé, de son côté fantasque et de son absence de scrupules à l'égard du petit peuple. L'affaire Pioger se situe dans un tout autre contexte différent et se clôt de manière plus brutale.

L'affaire Pioger rapportée par le chanoine Le Paige (1777)

L'affaire eut lieu avant 1689 mais c'est seulement en 1777 - soit près d'un siècle après les faits - qu'elle est rapportée et diffusée par une personnalité locale digne de crédibilité, un chanoine de la cathédrale du Mans. C'est sans aucun doute la première version imprimée de l'affaire (8).

Né à La Suze, le chanoine Le Paige (1701-1781) connaissait bien la région et la famille Pioger tout comme la famille de Charnacé. Sa relation de l'anecdote est crédible, malheureusement il n'en situe pas la date. Mais comme on peut le constater, tous les éléments de l'affaire sont là, rapportés avec sobriété.

« Le Marquis de Charnacé avait trouvé le moyen, par sa vanité et ses hauteurs, de se faire beaucoup d'ennemis, qui avaient porté leurs plaintes contre lui jusqu'au pied du trône ; mais inutilement : le Roi Louis XIV le protégeait. Ce Prince ne put à la fin tenir contre la narration naïve que lui fit un jour le nommé Pioger, qui depuis longtemps lui dressait des chiens couchans, et lui en présentait tous les ans : un jour que le Roi avait essayé un de ces chiens en présence de Pioger, il en fut si content qu'il marqua sa satisfaction à ce dresseur ; celui-ci, qui avait toujours conservé un air de simplicité rustique, dit au Prince qu'il était bien aise qu'il en fut content, parce

que c'était le dernier qu'il lui présenterait. Le Roi surpris lui demanda quelle raison il avait de ne pas continuer de travailler pour lui : Pioger lui répondit, que Monseigneur de Charnacé ne le trouvait pas bon, et que quoiqu'il eut fait graver sur les coliers de ses chiens (je suis au Roi) cela n'avait pas empêché Monseigneur de Charnacé de tirer dessus, et qu'il appréhendait que quelque jour le coup ne tournât de son côté. Le Roi ne lui dit pas un mot ; mais il fit expédier une lettre d'exil pour M. de Charnacé, qui, malgré tout son crédit, ne put jamais parvenir à la faire révoquer. Pioger demeurait à Auvers-le-Hamon, et M. de Charnacé, qui faisait sa résidence à son Château de Bouillé, éloigné de cinq lieues d'Auvers et de quatre et demie de Ballée, chassait souvent dans ces cantons. Je tiens cette anecdote d'une personne à qui Pioger l'a rapportée ».

Les faits sont relatés avec la simplicité et l'art du mémorialiste. Le chanoine Le Paige est de l'école de Saint-Simon.

L'affaire Pioger revue par Jean-François Bodin (1823)

Le second à relater l'affaire est Jean-François Bodin (1766-1829), historien angevin et plus particulièrement de Saumur (2). En 1823, avec un souci évident d'élégance littéraire, il brode sur des sources connues et publiées (Le Paige en 1777, Saint-Simon en 1791 pour la 1^{ère} édition). Autant ces deux sources sont concises, autant Bodin est disert, peu crédible mais agréable à lire. En 1823, dans ses *Recherches historiques sur l'Anjou* il affirme avoir reçu les confidences d'une des petites-filles de Pierre Pioger. Mais dans la réédition de 1847, revue et corrigée, cette affirmation a disparu. Il est probable que Bodin se soit contenté de recopier Le Paige en l'ornementant, ce qui correspondrait bien à sa réputation d'historien peu rigoureux.

L'affaire Pioger revue par Célestin Port, historien du Maine-et-Loire (1874)

Avec Célestin Port (1828-1901), autre historien de l'Anjou, on retrouve la prudence historique (11).

« La veille même de [son] mariage, 25 mai 1689, une lettre de cachet l'exilait dans le Béarn. Les causes de cet exil sont restées obscures ; il semble qu'il y ait eu là des intrigues pour écarter Charnacé, de caractère peu commode, dont la récente épouse était héritière de la première duchesse du Lude. Charnacé se retira d'abord à Gimont [aujourd'hui dans le Gers], puis à Lauzerte [aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne], où sa fille Renée se marie en 1716. Il mourut le 27 octobre 1720 à l'âge de 80 ans (...) Il ne laissait pas d'héritiers légitimes. »

Les affaires revues par la famille de Charnacé

L'historien de la famille de Charnacé (4) apporte des informations intéressantes sur les affaires et leur contexte, puisées à des sources sérieuses. Sans chercher à minimiser les faits, ces versions valorisent davantage le côté sympathique du personnage que ses – nombreux – aspects caractériels. Il est bien difficile de se partager entre la rigueur de l'historien et le souci de présenter les comportements d'un ancêtre turbulent de manière positive pour l'image familiale.

En conclusion

Il serait sans aucun doute présomptueux de croire qu'une réponse unique puisse aujourd'hui clore le dossier. Aussi on se contentera de résumer ce qu'on en sait dans l'attente de nouvelles découvertes dans les archives.

Il y a en fait deux affaires qui se juxtaposent : l'exil de Charnacé, et les chiens des Pioger, deux affaires distinctes qui se sont trouvées liées.

Les raisons de l'exil de Charnacé sont connues grâce Saint-Simon en même temps que l'anecdote du tailleur dont la maison fut déplacée par le seul vouloir du marquis. L'histoire était plaisante. Elle moquait – presque – gentiment une figure modeste de la classe laborieuse bernée par un représentant de l'aristocratie. C'est une scène de la comédie classique. Le tailleur proteste, il en réfère à l'intendant du marquis, il n'en est pas moins la risée du village et du château ; et du roi. Charnacé, coutumier de ce genre de plaisanterie, ne risquait donc pas la foudre royale par des frasques qui faisaient sourire la cour.

En revanche certains autres comportements du marquis mettaient l'autorité royale à l'épreuve. Une accusation de faux-monnayage, crime de tous temps hautement punissable, planait au-dessus de sa tête ; c'était une plaisanterie autrement plus grave. Malgré l'indulgence qu'il manifestait au marquis, le roi ne pouvait ne pas entendre ce qui lui remontait de la province. Certes il était passionné par la chasse aux chiens couchants et on comprend son attachement à ceux qui les dressaient pour lui (15). Mais Saint-Simon ne s'y trompait pas lorsqu'il concluait sa relation de l'histoire du tailleur - tout est dans ces quelques mots : « S'il [Charnacé] n'avait jamais fait pis, il aurait conservé sa réputation et sa liberté ». Pour Saint-Simon, en quoi consistait le pire ? Était-ce tuer un chien, fût-il propriété royale, ou s'être rendu coupable entre autres méfaits de faux-monnayage ? Ou peut-être les deux ?

Célestin Port, et Adolphe Régnier l'éditeur des *Mémoires* de Saint-Simon (12.2), ont finement analysé l'affaire et ils en ont précisé les contours par des rectificatifs qui ne sont plus contestables.

Charnacé était réellement quelqu'un de peu recommandable, ce qu'on appellerait aujourd'hui un « mauvais garçon ». Voici les grandes lignes de sa biographie éclairées par les témoignages les plus crédibles.

Il est né précisément le 31 mai 1640 au château du Frêne proche d'Auverse, en Maine-et-Loire, où il fut baptisé. Orphelin de mère lendemain de sa naissance, il se fâcha très tôt avec son père et partit à Versailles. Soutenu par le surintendant Nicolas Fouquet (1615-1680), qui était de sa famille (mais ce n'était pas forcément un atout : en 1661 Fouquet fut arrêté, destitué puis banni par Louis XIV), il devint page du roi puis mousquetaire, avant d'acheter une lieutenance dans les gardes du corps du roi avec l'argent de Fouquet ; avant d'en d'être destitué en 1664. En 1667, il intente un procès à son père et à sa tante qu'il accusait d'avoir dilapidé sa fortune. N'ayant plus qu'une charge sans fonction (lieutenant général de l'artillerie en Ile-de-France et commandant en chef de l'Arsenal), il revint s'installer au château de Linières près de Ballée, qu'il fit restaurer, et où se situe l'affaire du tailleur. En 1673 il fut autorisé à porter le nom de Charnacé (auparavant il n'était que Girard), ainsi que les armes de son grand-oncle, l'ambassadeur Hercule de Charnacé (4, 14), faveurs qu'il ne doit donc pas à son seul mérite. Il s'était marié le 25 mars 1689 avec Anne-Louise de Bouillé, comtesse de Créanse (famille mayennaise installée au château de Bouillé, à quelques kilomètres d'Auvers), « avec laquelle il vivait depuis plusieurs années et dont il légittima l'enfant au moment du mariage » ; selon l'expression de l'époque, ils mirent « un enfant sous le poêle » (le poêle étant le dais sous lequel les époux se tenaient lors de la cérémonie du mariage).

La comtesse, au moment d'épouser Charnacé, avait suivi un parcours assez peu commun. Son premier mariage n'avait pas été de tout repos : son mari, le marquis de Pomenars, qui n'était pas un enfant de chœur, avait été – lui aussi - accusé de faux-monnayage et de diverses manipulations ; puis, avec l'aide de son père, elle avait réussi à le faire accuser de rapt (après 14 ans de mariage...). Elle était aussi imprévisible et aventurière que son second époux. On ignore comment ces deux personnalités s'accommodèrent l'une de l'autre. Le couple (illégitime avant la disgrâce) était installé au château de Linières et disposait d'un pied-à-terre au château du Plessis à Auvers.

Selon la chronologie établie par Célestin Port et Adolphe Régnier, c'est donc le 24 ou 25 mars 1689 que Charnacé aurait reçu la lettre de cachet lui apprenant sa disgrâce et son exil dans le sud-ouest de la France d'où il ne reviendra pas. Ce qui nous permet de situer dans le temps l'affaire Pioger : qu'elle ait été la cause directe ou non de cet exil, elle se situe avant la disgrâce.

La famille Pioger

A cette époque, la famille Pioger est bien implantée sur l'ensemble du Maine, partagée entre la Sarthe et la Mayenne, et compte parmi les plus anciennes et les plus influentes d'Auvers. Sa généalogie est complexe (même l'abbé Angot n'est pas toujours clair). D'après l'abbé Toublet (13 ; voir aussi 1.9.), « ses premiers représentants étaient fermiers généraux du Ronceray. Pierre Pioger, sieur de Belair, avait gagné les bonnes grâces du roi Louis XIV par son habileté à dresser des chiens couchants. Ce fut l'origine de la fortune de cette famille dont tous les membres se targuaient du privilège de dresseurs de chiens couchants du roi. Une branche de cette famille avait acquis la charge de notaire; une autre exploitait les tanneries de la Hubinière.» Le 4 mars 1789, un Jean Pioger fils enregistre en tant que notaire royal les doléances des habitants d'Auvers pour les Etats généraux qui seront ouverts le 5 mai 1789 (1.9). Une chose est certaine, elle connaît forcément le marquis de Charnacé.

Pierre Pioger, sieur de Belair, est né probablement vers 1639 (1.7.) ; il a été inhumé dans l'église d'Auvers le 10 juillet 1707 à l'âge de 68 ans, en présence de deux de ses fils, Pierre et Jean Pioger (ce dernier né en 1680). On ignore qui fut à l'origine de la spécialité familiale du dressage des chiens, ni comment le titre fut attribué à la famille de manière quasi héréditaire. Dans les archives d'Auvers, le premier à le porter fut notre Pierre Pioger. En 1711, l'un de ses fils, aussi prénommé Pierre, aussi sieur de Belair, aussi « dresseur des chiens couchants du Roy », prit pour épouse Françoise Davy. Il était le fils de « feu Pierre Pioger (...) dresseur des chiens couchants du Roy et de feu Perrine Foucaut son épouse ». Près d'une quarantaine de personnes apposèrent leur signature sur le registre dont le conseiller du roi au siège présidial (1.9.). Ce fut un beau mariage réunissant les membres d'une puissante famille auversoise. En 1709, un Pierre Pioger, sieur de Molancé et de Basse-Porte (à Souvigné), mort le 1^{er} mai 1709, portait également le titre de dresseur des chiens couchants du roi (1.3.). On n'a pas retrouvé d'autres traces des Pioger dans les registres paroissiaux hormis la naissance de Jean Pioger, fils de Pierre Pioger et de Perrine Foucault le 22 octobre 1680, et le mariage de leur fille Françoise avec Julien Belin, notaire au Mans, le 31 janvier 1702.

L'affaire Pioger-Charnacé pourrait bien avoir été un épisode de la rivalité pour la maîtrise du pouvoir sur le plan local entre un petit noble de province, procédurier, chicaneur et mauvais gestionnaire de ses affaires, et une famille de notables soucieuse d'assurer son assise jusqu'à user de son influence au plus haut niveau. Charnacé était un excellent chasseur, et les Pioger – et pour cause – avaient également cette réputation. Les querelles de chasseurs étant subordonnées à la propriété des terres (3, 10, 14), elles sont généralement profondes et tenaces. « Les causes de cet exil sont restées obscures ; il semble qu'il y ait eu là des intrigues pour écarter Charnacé, de caractère peu commode, dont la récente épouse était héritière de la

duchesse du Lude. » Célestin Port, avec sobriété, résume bien une affaire qui ressemble fort à un règlement de compte. Au sein d'une coalition locale alimentée par des rivalités de cour, les Pioger auraient-ils pu jouer le rôle d'amplificateur voire d'instigateur de la décision royale funeste à Charnacé, dans une partie de billard à plusieurs bandes ? La langue française vient pour sa part ajouter un trouble supplémentaire qui n'était vraiment pas nécessaire : le titre donné aux Pioger, celui que l'on rencontre le plus souvent, est « dresseur des chiens couchants du roi » (ce qui sous-entend l'exclusivité), mais on trouve aussi « dresseur de chiens couchants pour le roi » ce qui n'a pas tout à fait le même sens (1.8.). Par ailleurs on n'a pas retrouvé le nom des Pioger dans les comptes de la vénerie royale sous Louis XIV.

On a retenu la punition exemplaire infligée par le roi à l'un de ses sujets défailants ; justice d'autant plus exemplaire qu'elle s'inscrivait dans une logique moralisatrice qui corrigeait l'indulgence assez peu charitable manifestée à l'égard du tailleur. Finalement, la conclusion et la morale de cette histoire en arrangeaient plus d'un...

Au cours du XIXe siècle, les protagonistes trouvèrent des plumes habiles et complaisantes à raconter l'histoire du petit tailleur dont la maison avait été déménagée comme par enchantement, et l'histoire édifiante du loyal dresseur de chiens victime de l'arrogance et de la brutalité d'un individu sans respect pour son statut social et pour son maître, le roi.

Charnacé mourut le 25 octobre 1720, loin de Linières et d'Auvers, oublié de tous (1.2.). Mais grâce à lui, et quand bien même ce fut par une petite porte, le nom d'Auvers-le-Hamon était entré dans l'Histoire.

Notes et références

1. Angot (Abbé Alphonse-Victor). *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*. Laval, 1900-1910. Les rubriques 1-7 ci-dessous sont accessibles sur le site des Archives départementales de la Mayenne : <http://angot.lamayenne.fr/>

1.1. **Anne-Louise de Bouillé**, qui finit par épouser après bien des aventures **Jacques-Philippe Girard, marquis de Charnacé**, aussi aventurier qu'elle, le 25 mars 1689, nomme avec lui Jacques-Louis Yver, fils du bailli de Sainte-Suzanne, le 8 août 1688. En 1729, veuve et demeurant au château de Bouillé, elle donne à Jacques Chauvet, son intendant, « pour ses bons services depuis 23 ans, » une closierie en Neuville (tome 4).

1.2. **Girard de Charnacé** (*Jacques-Philippe de*), petit-fils d'Anselme de Girard, seigneur de Ballée, et de Claude de Charnacé, baron de Vaux, de la Blanchardière, obtint en janvier 1673 de relever le titre de marquis de Charnacé en souvenir de son grand-oncle. D'abord page du roi, puis mousquetaire, en 1660, il acheta une lieutenance aux gardes du corps avec l'argent fourni par Fouquet, mais fut obligé de s'en démettre par arrêt du 26 septembre 1664, et reçut une pension de 2.000 ₣ le 16 avril 1665. Du vivant de son père, il demeurait à Auverse, près Baugé. Après 1672, il vint demeurer au château de Linières qu'avait fait bâtir son père et dont il compléta les embellissements. C'est pour pousser son avenue jusqu'au bourg qu'on le voit faire des acquisitions de terrains et de maisons en 1679 et 1680, et ce fut l'occasion de l'expropriation originale du tailleur récalcitrant dont il fit transporter la chaumière pendant qu'on l'occupait nuit et jour au château. Le nouveau marquis de Charnacé eut d'autres aventures peu honorables. Les uns disent qu'il fournissait de chiens et de chevaux Louis XIV et que la protection royale couvrit longtemps tous ses méfaits et lui donna toutes les audaces. On a voulu le reconnaître dans le *Typhon* de La Bruyère. On raconte par ailleurs que le fournisseur de chiens du roi était le sieur Pioger, ceci est certain, et que le seigneur de Ballée se permettait de tirer sur les élèves et menaçait l'éleveur lui-même. Ça aurait été là la cause de la disgrâce du marquis. Ce ne fut pas la seule, car on l'accusa du crime de fausse monnaie de complicité avec un P. Moquet, Augustin. Il y eut une information à la Flèche, mais pas de preuves. Charnacé fut relégué d'abord à Gimont. Avant de s'y rendre il alla à Paris épouser (25 mai 1689) Anne-Louise de Bouillé, la singulière victime de Pomenars, et au mariage on mit un enfant des époux « sous le poêle ». Malgré des instances multipliées et des influences puissantes mises en jeu, le marquis mourut en exil à Lauzerte en Quercy, le 25 octobre 1720. Il ne laissait pas d'enfants (tome 2). L'abbé Angot reprend Saint-Simon et Lepaige avec des écarts inspirés de Bodin. La dispersion des biens du marquis eut lieu le 27 juillet 1725 (archives du Cogners, AD Mayenne).

1.3. **Pioger**, famille dont les membres jouirent héréditairement du titre et de la charge de dresseurs des chiens couchants du roi. On la trouve à Saint-Brice, Saint-Loup, Auvers-le-Hamon, Cheméré, etc. (tome 3).

1.4. **Pioger**, famille dans laquelle se conserva héréditairement la charge de dresseur des chiens couchants du roi. M. le curé d'Auvers-le-Hamon [l'abbé Toublat], bien placé pour en étudier les filiations, les donne avec quelques variantes si l'on compare son tableau avec mes notes. D'après lui, ceux qui furent employés ainsi aux menus plaisirs du roi, furent : *Pierre*, mari de Jeanne Viel, 1635, † 1722 ; *Pierre*, son fils, sieur de Molancé, 1658, † 1709, mari : 1° de Marguerite Bouguier, morte en 1698, après lui avoir donné sept enfants ; 2° de Jacqueline Picard, dont il eut encore deux fils, dont l'un eut dix enfants de Marie Chauveau. — Trois

petits-fils de René P. et de Jeanne Viel, issus de Jean P. et de Nicole Tezé, furent aussi dresseurs des chiens du roi : Jean (1689, † 1772), Jacques (1690, † 1772), et Louis (1702, marié à Perrine Hauvée, 1723 ; à Jeanne Lerouge († 1744) ; à Marg. Bachelot (1746). — Pierre, frère de René, sieur de Belair, n'eut qu'un fils : Pierre, mari de Françoise Davy, pour héritier de sa charge (tome 4).

1.5. **René et Pierre Pioger**, mariés à Jeanne Viel et Perrine Foucault, domiciliés à Auvers-le-Hamon, « dresseurs des chiens de Sa Majesté », 1689, étaient exempts de collecte, tutelle, curatelle, et avaient le privilège de laisser courre leurs chiens sur toutes les terres. On dit que ce fut l'occasion de la disgrâce de Jacques-Philippe de Girard de Charnacé (V. ce nom). Pierre P., qui avait convolé avec Jacqueline Picard, mourut seigneur de Molencé (Saint-Brice), avant 1711. Une inscription découverte sur l'autel de Sainte-Anne en l'église de Saint-Loup, rappelait qu'il avait été donné par M^e Pioger, dresseur des chiens du roi. On l'a fait disparaître par ordre du vicaire général Wicart. L'autel est certainement du XVII^e s. C'est donc à l'un des deux frères qui précèdent qu'il faut l'attribuer. Jean P., fils de René, et Pierre P., fils de Pierre, continuèrent les fonctions de leurs pères et jouirent des mêmes exemptions par lettres de Miroménil du 20 avril 1700 « en exécution des ordres de S. M. ». Pierre P. fut inhumé le 16 septembre 1739 dans l'église de Saint-Loup ; c'est sans doute sa pierre tombale en ardoise qu'un collectionneur trop zélé de Saint-Martin-de-Connée emporta, m'a-t-on dit, il y a une vingtaine d'années. Il avait épousé Jeanne Chauvel. Jean vivait en 1745 (tome 3).

1.6. **Jacques Pioger**, fils de Jacques P. et de Jacqueline Ledru, garde des menus plaisirs du roi, pensionnaire de S. M., mourut à Molencé en 1779, âgé de cinquante-huit ans ; Jacques, son fils, était notaire à Saint-Denis-d'Anjou (tome 3).

1.7. **Louis Pioger**, dresseur des chiens du roi, 1734, possédait le Clos-Champhuon et la Beudinière à Chemeré et la Ruellonnière en Préaux. Jeanne Lerouge, sa veuve, mourut en 1768. Louis-Alexandre et Jean-Baptiste-Ambroise, d'Auvers-le-Hamon, étaient venus se fixer dans le commerce à Laval. L'un d'eux, mis en liberté par François-Primaudière, demande Sablé comme résidence, 26 floréal an II, et la veuve Pioger est au nombre des suspects en mars 1793 (tome 3).

Arch. nat., G/7. 527. — Arch. de la S., B. 914, 1.145, 1.395. — Arch. de la M., B. 419 : L. 64. — Reg. par. de Saint-Brice, Saint-Loup, Laval. — Etude de Meslay.
1.8. Le Paige (p. 61) : « le nommé Pioger, qui depuis long-temps lui dressoit des chiens couchans » ; Bodin (1847, p. 375) : « Pioger (...) qui était dans l'usage de dresser des chiens pour le roi » ; acte de mariage du 28 janvier 1711 : « dresseur des chiens couchants du Roy ».

1.9. **La famille Pioger à Auvers** : données chronologiques tirées des archives municipales d'Auvers (les registres des baptêmes-mariages-sépultures des années 1590-1649 manquent)

1639 (?) : naissance de Pierre Pioger (date probable)

1665, 4 avril : baptême de Pierre, fils de René Pioger et de Jeanne Vielle ; parrain Pierre Pioger ; marraine Marie Alain

1680, 22 octobre : baptême de Jean, fils de Pierre Pioger et de Perrine Foucault ; parrain Jean Pioger ; marraine Marie Allain

1684, 8 janvier : mariage de Jean Pioger (fils de René Pioger et de Jeanne Vielle) et de Nicole Tessé ; témoins du marié : René Pioger, père du marié, et Pierre Pioger son frère

1684, 8 février : mariage de René Chantelou et Jeanne Pioger (fille de René Pioger et de Jeanne Vielle)

1688, 27 juillet : mariage de Pierre Pioger (fils de René Pioger et de Jeanne Vielle), et de Marguerite Bouguier (d'Angers)

1701, 10 août : baptême de Jacques Pioger, fils de Pierre Pioger et de Perrine Picard

1702, 31 janvier : mariage de Julien Belin notaire au Mans et Françoise Pioger (fille de Pierre Pioger et de Perrine Foucault)

1702, 14 mars : baptême de Louis Pioger, fils de Jean Pioger et de Nicole Tessé

1703, 20 mai : baptême de Joseph Pierre, fils de Pierre Pioger et de Jacqueline Piccard

1706, 19 avril : sépulture de Jean Pioger âgé de 45 ans (né vers 1661 ??)

1707, 10 juillet : sépulture de Pierre Pioger, sieur de Belair, 68 ans

1709, 1^{er} mai : sépulture de Pierre Pioger, Sr de Molansé [à Souvigné], âgé d'environ 48 ans [dresseur de chiens couchants]

1711, 28 janvier : mariage de Pierre Pioger sieur de Belair, dresseur des chiens couchants du Roy, **fils de feu honorable homme Pierre Pioger** aussi dresseur des chiens couchants du Roy et de feu honorable fe Perrine Foucaut ses père et mère, et de damoiselle Françoise Davy.

1789, 4 mars : Jean Pioger fils, notaire royal, enregistre les doléances exprimées par les Auversois pour être présentées aux Etats généraux. Outre la signature de Pioger notaire, le document est également signé par J. Pioger [ancien notaire, procureur fiscal], Pioger (sans prénom), Jacques Pioger [tisserand au bourg] et par Pioger « syndic » [Nicolas Pioger du Busson, procureur syndic] (Abbé Toublet, *Histoire...* (version imprimée), 1913 ; transcrit également par A. Lebreton, *Auvers-le-Hamon...*, p. 30-31 avec des erreurs).

2. Bodin (Jean-François). *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monumens*. Saumur, Degouy aîné, 1823-1824. Tome 2, p. 344-350.

https://books.google.fr/books?id=FqJsp4n4bxkC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0-v=onepage&q=charnac%C3%A9&f=false

2.1. Edition rev. et corr. (édition de référence) : Angers, Cosnier et Lachèse, 1847. 2 volumes, pages 367-374.

https://books.google.fr/books?id=Ut6BFLxrqlQC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0-v=onepage&q&f=false

Le plus proluxe sur Charnacé – mais aussi le moins fiable – fut Jean-François Bodin (né à Angers le 26 septembre 1766 – mort à Chemellier le 5 février 1829), historien de Saumur, député du Maine-et-Loire (du 4 novembre 1820 au 24 décembre 1823). Consient de ses lacunes, Bodin travaillait dans les années 1820 à une édition corrigée, qui fut reprise par son fils Félix et publiée en 1847 par son héritier G. Montalant, mais de grosses erreurs subsistent.

<http://fracademic.com/dic.nsf/frwiki/1981977>

3. Chabot (Comte Auguste de). *La chasse à travers les âges...* Paris, Arthur Savaète, 1898, p. 178-202.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1025211r/f13.item.r=Pioger>

4. Charnacé (Bertrand de). *Notes sur la maison de Charnacé*. Paris, Créte, 1958, p. 78-98.

5. Dunoyer de Noirmont (Baron Joseph-Anne). *Histoire de la chasse en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution*. Paris, Vve Bouchard-Huzard, 1867-1868. 3 vol. consultables sur Gallica :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65746687>

6. La Chenaye-Desbois (Aubert de) / Badier. *Dictionnaire de la noblesse...* 3^e éd. Paris, Schlésinger frères, 1866. Vol. 9, p. 293 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54249174/f156.image>

7. Lebreton (Auguste). *Auvers-le-Hamon avant, pendant et après la Révolution....* Sablé, 1912, p. 28-29 (cite le texte de Le Paige).
8. Le Paige (André René). *Dictionnaire topographique, historique... du Maine*. Le Mans, Toutain ; Paris, Saugrain, 1777. Tome 1, p. 61-62.
<https://archive.org/stream/dictionnairetopo01lepa/page/n9/mode/2up/search/auvers+le+hamon>
 8.1. Rééd. : Mayenne, 1895, tome 1, p. 55.
 8.2. Le texte a été repris dans *Bull. municipal d'Auvers*, 2001, n° 33, p. 40.
9. Pieragnoli (Joan). *La cour de France et ses animaux*. Paris, Presses universitaires de France, 2016.
https://books.google.fr/books?id=AqT_DAAAQBAJ&pg=PT92&lpg=PT92&dq=dresseur+de+chiens+couchants&source=bl&ots=Fx_0ORZFZv&sig=nUCvTr4viltkXS-K2qzRvmvX2Vo&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewjzsoSow5vaAhUDKMAKHU0bBhsQ6AEINDAB-v=onepage&q=dresseur%20de%20chiens%20couchants&f=false
10. Piétrement (Charles-Alexandre). « L'origine et le développement intellectuel du chien d'arrêt », dans *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 11, 1888, p. 320-373 (en particulier p. 345 et suiv.)
https://www.persee.fr/doc/bmsap_0301-8644_1888_num_11_1_5369
11. Port (Célestin). *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*.
 11.1. Edition de 1874 :
<https://www.archinoe.fr/v2/ad49/visualiseur/dictionnaire.html?id=490054016>
 11.2. Edition révisée, 1965-1996 :
<https://www.archinoe.fr/v2/ad49/visualiseur/dictionnaire.html?id=490054120>
12. Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de). *Mémoires*. Manuscrit original, vol. 1, p. 157 :
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10524342q/f167.item>
 12.1. 1^{ère} édition : *Œuvres complètes*. Strasbourg, Treuttel ; Paris, Onfroy, 1791. *Sur Charnacé* : vol. 5, p. 126-130 :
https://books.google.fr/books?id=ttyQNVyMPz8C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0-v=onepage&q&f=false
 12.2. Edition Ad. Régnier. Paris, Hachette. Vol. 5 (1886), pages 305 et suiv. (Collection « Les grands écrivains de la France »)
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5261f/f312.image.r=girard>
 12.3. Edition Yves Coirault. Paris, Gallimard, 1983, p. 524-526, 1091, 1421 (Collection « La Pléiade »)
13. Toublet (Abbé Emmanuel). *Histoire d'Auvers-le-Hamon*, version imprimée dans le *Bulletin paroissial d'Auvers-le-Hamon....*, décembre 1909, p. 3-4 ; manuscrit p. 67.
14. Par lettres patentes du 31 janvier 1674 en remerciement pour le service du Roi qu'avait accompli le baron Hercule de Charnacé (né en 1588, tué au siège de Breda en 1637) et le baron Philippe de Girard, le roi accorda à la famille le droit d'accoler à son nom celui de Charnacé et d'y adjoindre le blason : « écartelé au 1 et 4 d'azur, à trois chevrons d'or qui est de Girard ; au 2 et 3 d'azur à trois croisettes patées d'or qui est de Charnacé ». La terre de Charnacé en Anjou fut érigée en marquisat à la même date.
15. Sur les chiens couchants-chiens d'arrêt, voir aussi les sites :
<http://www.guichetdusavoir.org/viewtopic.php?t=74458&classement=top10>
http://www.cailledesbles.fr/petite_histoire_du_chien_d_arret3655934/

Les patrimoines à découvrir en 2018

La Commission européenne a déclaré l'année 2018
Année européenne du patrimoine culturel

Les manifestations habituelles seront donc placées sous ces auspices :

Les Rendez-vous aux jardins (1^{er}-2 et 3 juin) seront consacrés à
L'Europe des jardins

Les Journées européennes du patrimoine (15 et 16 septembre 2018) auront pour thème
L'art du partage

Cette année permettra de promouvoir le patrimoine comme élément central de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, de valoriser les meilleures pratiques pour assurer la conservation et la sauvegarde du patrimoine ainsi que de développer sa connaissance auprès d'un public large et diversifié.

Pendant toute l'année, des manifestations seront organisées dans toute l'Europe, accompagnées d'actions d'information, d'éducation et de sensibilisation.

Cette année sera l'occasion :

- de démontrer que le patrimoine est une ressource pour l'avenir, à travers les rôles qu'il joue au niveau social, éducatif, économique ainsi que dans les relations extérieures de l'Union européenne,

- de promouvoir le patrimoine comme élément central de la diversité culturelle et du dialogue interculturel,

- de valoriser les meilleures pratiques pour assurer la conservation et la sauvegarde du patrimoine,

- de développer sa connaissance auprès d'un public large et diversifié.

(Communiqué du ministère de la Culture)

L'association fera son possible pour adapter ses activités à ce programme pour le moins diversifié.

CALENDRIER

1^{er} mai

Marché artisanal d'Auvers
Cartographie et paysages d'Auvers

9 juin

Concert des élèves de la MAE de Sablé
(église, 20h30)

23 août

Festival de Sablé
Flûtes en fugue par le Consortium Brouillamini
(église, 11h00)

16-17 septembre

Journées européennes du patrimoine
L'art du partage

30 septembre

Concert harmonium et violon
(église)

PUBLICATIONS EN VENTE

(à la mairie et à l'association)

Les orgues de nos voisins. Amis des orgues d'Auvers, 2016 (15 euros)
Recueil d'études sur les instruments des églises de la région proche d'Auvers,
publié à l'occasion de l'inauguration de l'orgue d'André Schmitt

L'abbé Emmanuel Toublat, historien d'Auvers-le-Hamon, 1849-1926, par Jean-Marie Arnoult.
Association du patrimoine, 2017 (5 euros)
Biographie de celui qui découvrit les peintures murales dans l'église d'Auvers,
et qui fut l'historien de la commune

Auvers-le-Hamon se souvient de la Guerre 1939-1945, par Michel Lebouleux.
Association du patrimoine, 2009 (10 euros)
La seconde guerre mondiale au travers des témoignages d'Auversois

La Révolution française dans le « Pays Vallée de la Sarthe » (1789-1800), par Marie Fourier.
Patrimoine d'Asnières, 2010 (10 euros)
La période révolutionnaire telle qu'elle fut vécue à Auvers

Les rencontres d'Asnières-sur-Vègre autour de la peinture murale. Patrimoine d'Asnières, 2007
(10 euros)
Recueil des exposés faits par des spécialistes sur les peintures murales,
leur histoire et les problèmes de leur conservation

Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles, le devenir des régions agricoles,
par Jeanne Dufour
(596 pages, 15 euros)
L'ouvrage de référence sur les questions relatives à l'agriculture sarthoise à l'époque contemporaine

A paraître

L'agriculture à Auvers, par Maurice Ragainne

Les peintures murales de l'église d'Auvers, par Marie Fourier

Le Petit Journal, par Michel Lebouleux